

# Conditions Générales de Vente

## ARTICLE 1 - DESIGNATION

La société RC FORMADEV désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 7 rue de l'Aubance – Les Alleuds - 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE.

RC FORMADEV met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société RC FORMADEV
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## ARTICLE 2 - CLAUSE GENERALE

L'application des présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de formation engagées par la société RC FORMADEV.

RC FORMADEV s'engage à exécuter les formations avec tout le soin possible en usage dans sa profession, conformément aux règles et dans le respect des prescriptions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'à l'aide d'un personnel suffisant en nombre et en qualification et dans le cadre d'une obligation générale de moyens.

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des CGV par le client et le respect de notre règlement intérieur par le stagiaire.

Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## ARTICLE 3 - INSCRIPTION A UNE FORMATION

Pour pouvoir suivre une formation proposée par la société RC FORMADEV, le client devra procéder à une inscription soit :

- Via le bulletin d'inscription dont le lien est présent dans notre catalogue de formations ou sur notre site internet :  
<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=y2WlI80KLkie4YVQf2uqXH2qpNsYiltKqyPYWo6VmlidUNjFXUDZKMVUxUENQM1owS1lRkwwzMEk1Vyy4u>
- Par mail : rcformadev@outlook.fr

## ARTICLE 4 - DEVIS, CONVOCATION ET ATTESTATION DE PRESENCE

Pour chaque formation, la société RC FORMADEV s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Le devis sera accompagné du programme de la formation et des présentes CGV.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société RC FORMADEV, l'OPCO ou le client.

La société RC FORMADEV adresse à chaque stagiaire une convocation indiquant le lieu exact de la formation, ainsi que les horaires et le lien vers la page extranet dédiée à la formation. RC FORMADEV ne peut être tenu responsable de la non réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Les stagiaires doivent émarger leur présence à la formation.

Les attestations de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement seront fournies au client à l'issue des formations.

## ARTICLE 5 - PRIX, MODALITES DE PAIEMENT

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises, la TVA est non applicable, conformément à l'art. 293B du CGI. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture (à 30 jours). Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état

# RC FORMADEV

7 rue de l'Aubance  
Les Alleuds  
49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE  
Email : rcformadev@outlook.fr  
Tel : 0683215493



CGV – Version du 10.12.2022

de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## ARTICLE 6 - PRISE EN CHARGE

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société RC FORMADEV ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

## ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET/OU COCONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

La formation est organisée par l'employeur dans ses locaux, le salarié ou stagiaire reste soumis au pouvoir disciplinaire de l'employeur.

Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit. Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire, peuvent entraîner une sanction prévue par le règlement intérieur. Tout retard du stagiaire pourra entraîner une non admission au stage, la formation sera facturée.

## ARTICLE 8 - CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse rcformadev@outlook.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société RC FORMADEV

ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail ou par téléphone.

## ARTICLE 9 - PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## ARTICLE 10 – RECLAMATIONS

RC FORMADEV propose une procédure simplifiée de recueil, de prise en compte et de traitement des réclamations formulées par les « parties prenantes » aux actions de formation professionnelle conçues, commercialisées, animées et évaluées par RC FORMADEV. Le formulaire de réclamation est disponible ici : [Fiche-de-reclamation.pdf](#)

## ARTICLE 11 - PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## ARTICLE 12 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société RC FORMADEV sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société RC FORMADEV s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## RC FORMADEV

7 rue de l'Aubance

Les Alleuds

49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE

Email : rcformadev@outlook.fr

Tel : 0683215493



CGV – Version du 10.12.2022

### ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société RC FORMADEV et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal administratif de Nantes ou les tribunaux de Paris.